



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

PROCÈS VERBAL
Séance du jeudi 25 mars 2021
à 20 h 30 à Réalmont

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROBERT, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Isabelle ROBERT, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna FAURÉ.

Excusés donnant procuration : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusé : Monsieur Raoul DE RUS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MOREL.

Participait également :

Monsieur Bernard FABRE (D.G.S. Communauté de Communes Centre Tarn),

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 11 février 2021 à l'approbation de l'assemblée. Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR**DÉCISIONS DE BUREAU****DÉLIBÉRATIONS****PÔLE ADMINISTRATION – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES***Finances :*

- ◆ Vote des Comptes de Gestion 2020
- ◆ Vote des Comptes Administratifs 2020 de chaque budget
- ◆ Assainissement : Tarifs 2021-2

Ressources Humaines :

- ◆ Politique Locale du Commerce : Création d'un emploi de « Manager de commerce » non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat projet

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- ◆ Mobilité : Transfert de la compétence

QUESTIONS DIVERSES**DÉCISIONS DE BUREAU PAR DÉLÉGATION****2021-09 du jeudi 18 février 2021 : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021-2**

Vu la Décision n° 2021-06 en date du 22 janvier 2021 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021,

M. le Président propose de compléter comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2021 .

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2021	FACTURATION
TOURISME	Réalmont Tome 2 (M. SOUYRI)	13,00 €	Unitaire
	Confit de poivrons rouges rouzou	5,00 €	Unitaire
	Terrine de pigeonneaux	5,00 €	Unitaire
	Sirop de safran	2,00 €	Unitaire
	Pot de miel d'acacias au safran	3,00 €	Unitaire

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2021-2 ainsi proposés.

2021-10 du jeudi 22 janvier 2021 : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Zone d'Activité Économique de Lombers - Vente d'un terrain à la SCI ZUMBERI/PONTIÉ

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que la Société Civile Immobilière ZUMBERI/PONTIÉ dont Monsieur Jean-Sébastien PONTIÉ est gérant, souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la Zone d'Activité Économique sise La Plaine de Gau, commune de Lombers. Le Bâtiment qui sera édifié abritera l'activité entrepreneuriale de Monsieur PONTIÉ spécialisée dans l'ingénierie et les études techniques (TECHNILEC).

Le lot n°2 du Permis d'aménager n° PA 081 147 18 A0001 délivré le 25 juin 2018 (foncier pris sur les parcelles référencées Section C n° 580 et 582) d'une contenance de 1 406 m² sera cédé à la SCI ZUMBERI/PONTIÉ.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 16 700 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 20 040 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

2021-11 du jeudi 18 février 2021 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Attribution d'une subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou,

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,

Vu la demande de subventions présentée à l'ANAH par M LATTES Jean-Paul dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou,

Vu que ce dossier de demande a reçu l'agrément de la commission de l'ANAH,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	Adresse	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant HT de la dépense éligible	Taux subvention	Montant de la subvention attribuée
LATTES Jean- Paul	136, chemin de Trincou l'Ortiguette 81120 POULAN-POUZOLS	Mixte : autonomie et énergie	20 093,34 €	20 093,34 €	9.95%	2 000,00 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

2021-12 du jeudi 11 mars 2021 : Développement Économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Avenant n°3 au bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec un cabinet d’infirmiers

Suite à l'évolution, à compter du 1^{er} avril 2021, des membres preneurs d'un des cabinets d'infirmiers de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié, il est proposé de passer un avenant traduisant cette modification.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2021-13 du jeudi 11 mars 2021 : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021-3

Vu la Décision n° 2021-06 en date du 22 janvier 2021 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021,

Vu la Décision n° 2021-09 en date du 18 février 2021 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021,

M. le Président propose de modifier comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2021 .

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2021	FACTURATION
	Box « Saveurs locales de Centre Tarn »	20,00 €	Unitaire

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2021-3 ainsi proposés.

2021-14 du jeudi 11 mars 2021 : Recrutement d'un agent non titulaire

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement temporaire d'activité**, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité du service «Ménage» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps non complet (20 h 00 / semaine), soit :

- 1 poste d'adjoint technique - grade d'adjoint technique C1 du 29 mars 2021 au 28 mars 2022, soit une durée d'un an.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

2021-15 du jeudi 18 février 2021 : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Zone d'Activité Économique de Lombers - Vente d'un terrain à la SASU MAMILOU

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle MAMILOU dont Monsieur Julien GASC est gérant, souhaite se porter acquéreur d'un

terrain sur la Zone d'Activité Économique sise La Plaine de Gau, commune de Lombers. Le Bâtiment qui sera édifié abritera l'activité entrepreneuriale de Monsieur GASC spécialisée dans les travaux d'installation électrique.

Le lot n°3 du Permis d'aménager n° PA 081 147 18 A0001 délivré le 25 juin 2018 (foncier pris sur les parcelles référencées Section C n° 499 et 582) d'une contenance de 2 395 m² sera cédé à la SASU MAMILOU.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 31 135 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 37 362 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

Mme ROBERT (Marie-Claude) souhaite faire part de diverses remarques sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou. Elle ressent une certaine lenteur du dispositif entre le premier contact et la finalisation des travaux, les bénéficiaires se perdent au long de la démarche. Elle note des difficultés de montage des dossiers notamment au niveau des devis qui concernent les travaux d'économie d'énergie pour lesquels les écarts de prix sont très significatifs. Elle souligne par ailleurs le travail de la SCIC REHAB qui pourrait apporter son appui et notamment faciliter le choix des entreprises.

M. le Président se dit d'accord sur la perception du décalage mais rappelle que l'année 2020 a été particulière avec un démarrage retardé de l'opération. Pour être tout à fait transparent, il indique avoir eu des retours sur la lenteur de traitement des dossiers. Il profite de l'occasion pour indiquer que sur proposition de M. CALS, la SCIC REHAB sera présentée lors de la prochaine Conférence des Maires qui se tiendra le 6 avril prochain.

Il signale par ailleurs des démarchages abusifs d'organismes privés dans le domaine des économies d'énergie. Il appelle les membres de l'assemblée à attirer l'attention des administrés les invitant à être prudents.

M. CALS, fort de ce que l'on constate dans les Communes, souligne le rôle complémentaire que pourrait jouer la SCIC REHAB considérant qu'il manque un accompagnement technique. Pour limiter les retards, il demande de faire passer le message auprès des administrés de préparer au mieux leur dossier administratif (avis d'imposition, ...).

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Finances :**- Vote des Comptes de Gestion 2020**

M. VIAULES informe l'assemblée que les résultats des différents comptes de gestion 2020 de la Communauté de Communes Centre Tarn étant identiques à ceux des Comptes Administratifs 2020 concernés, il convient de les adopter :

- compte de gestion 2020 du budget principal
- compte de gestion 2020 du budget annexe MSP
- compte de gestion 2020 du budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse
- compte de gestion 2020 du budget annexe des Ordures Ménagères
- compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC
- compte de gestion 2020 du budget annexe Service Commun
- compte de gestion 2020 du budget annexe Eau
- compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement
- compte de gestion 2020 du budget annexe ZAC de Laboutarié
- compte de gestion 2020 du budget annexe ZA de Lombers
- compte de gestion 2020 du budget annexe ZA des Fournials

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Principal

M. VIAULES assure la présidence de l'assemblée et informe ses membres que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 310 444,33 €
Transfert de résultats par opération d'ordre Commun)	+ 7 334,70 € (résultat au 31/12/219 du Service
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>107 928,96 €</u>
Résultat cumulé 2020	- 195 180,67 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 946 850,05 €
Transfert de résultats par opération d'ordre commun)	- 23 009,68 € (résultat au 31/12/219 du service
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>1 169 547,38 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 2 093 387,75 €

En section de fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 3 289 772,03 € (contre 3 527 567,87 € en 2019).

Les charges à caractère général (chapitre 011) passent de 653 209,57 € en 2019 à 600 662,15 € en 2020. Les écarts les plus significatifs concernent :

- compte 60628 – autres fournitures non stockées : 57 957,09 € en 2020 contre 1 695,73 € en 2019. Il s'agit des dépenses en lien avec la pandémie pour 56 037,17 € (masques, gel, ...),

- compte 615231 – entretien des voiries : 112 603,12 € en 2020 contre 147 953,90 € en 2019 en raison d'un retard dans la facturation des travaux (imputation en 2021),
- compte 6261 – frais d'affranchissement : 10 541,34 € en 2020 contre 4 691,97 € en 2019 en lien avec la facturation des services enfance jeunesse,
- compte 6262 – frais de télécommunications : 51 415,84 € en 2020 contre 46 021,94 € en 2019 en raison du télétravail,
- baisse de certaines dépenses en lien avec la pandémie : comptes 6232 – Fêtes et cérémonies, 6288 – autres services extérieurs

Au niveau des charges de personnel (chapitre 012), on constate une baisse : 976 829,97 € en 2020 contre 1 015 466,14 € en 2019, la rémunération de certains agents étant désormais imputée au budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse.

Concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65), il peut être signalé :

- une augmentation des indemnités aux élus (compte 6531), 72 377,32 € en 2020 contre 60 777,25 € en 2019, le nombre de vice-présidents étant passé de 4 à 6,
- de nouvelles dépenses en lien avec l'OPAH (compte 657358) : 19 153,13 € correspondant au financement de l'animation,
- la traduction de l'exercice de la compétence Enfance Jeunesse (compte 65738) : 377 253,00 € correspondant au reversement des Attributions de Compensation au budget annexe (en lien avec la baisse du compte 73921) et 106 341,82 € correspondant au versement de la subvention d'équilibre au budget annexe,
- la baisse significative du compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé : 65 026,00 € en 2020 contre 286 459,00 € en 2019, les subventions versées aux associations qui gèrent des structures multi-accueil étant désormais inscrites au budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 236 622,08 € (contre 4 219 662,07 € en 2019). Les écarts les plus significatifs concernent :

- compte 70845 – Personnel facturé aux Communes membres : 38 316,14 € auprès de la Commune de Réalmont,
- compte 73111 – CFE : 781 006,00 € en 2020 contre 629 131,00 € en 2019, augmentation résultant d'une régularisation sur plusieurs années d'une entreprise à hauteur de 103 382,00 €,
- compte 74718 – Subventions – Participations : État Autres : 20 433,11 € en 2020 contre 3 042,41 € en 2019 en raison de la perception d'une aide pour l'acquisition de masques à hauteur de 15 000 €,
- compte 7478 – Subventions – Participations : Autres organismes : 30 000 € en 2020 contre 370 899,57 €, cette baisse correspond à l'inscription des subventions versées par la CAF au budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse,
- compte 7788 – Autres produits exceptionnels : 21 025,84 € en 2020 contre 7 936,71 € en 2019 en raison du remboursement du résultat 2019 du Service Commun à hauteur de 15 674,98 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 946 850,05 € (contre 692 094,20 € en 2019).

M. VIAULES précise que les écritures de transfert de résultats du budget Service Commun à sa clôture le 31/12/2019 sont des écritures d'ordre budgétaire qui doivent être intégrées respectivement au 001 pour l'investissement et au 002 pour le fonctionnement lors de l'établissement du budget primitif 2021.

En section d'investissement, le montant total des dépenses s'élève 1 449 219,61 € (contre 1 692 164,41 € en 2019).

Les mouvements les plus importants concernent :

- l'opération n° 65 – logiciels et matériels informatiques : 39 244,10 € en 2020 contre 9 791,82 €, augmentation liée à l'acquisition du logiciel petite enfance enfance jeunesse,
- l'opération n° 130 - voiries intercommunales : 155 097,02 € en 2020 contre 426 258,49 € en 2019 en raison d'un retard dans la facturation des travaux (imputation en 2021),
- l'opération n° 131 – ouvrages d'art : 163 662,36 € en 2020 contre 8 942,40 € en 2019, la somme inscrite en 2020 correspond au coût de réhabilitation du pont de La Lande financé par la Communauté de Communes dont 50 % seront pris en charge par la Commune de Réalmont (en 2021),
- l'opération n° 135 – véhicules : 45 583,42 € en 2020 contre 12 734,03 € en 2019 en raison de l'acquisition de trois nouveaux véhicules,
- l'opération n° 137 – aménagement numérique : 169 309,00 € correspondant à la participation versée au Département pour la montée en débit dans les secteurs de Sieurac et de Ronel.

Par ailleurs, le montant de certaines dépenses témoigne du démarrage (micro-crèche de Lafenasse) ou de la fin de l'opération considérée (dojo, micro-crèche Lamillarié).

Le montant total des recettes d'investissement s'élève 1 138 775,28 € (contre 1 870 511,29 € en 2019), ce qui génère un besoin de financement à hauteur de 310 444,33 € (contre un excédent de 178 346,88 € en 2019).

M. CALS demande pourquoi les dépenses relatives à l'acquisition du logiciel petite enfance enfance jeunesse n'ont pas été inscrites au budget annexe concerné.

M. VIAULES précise qu'en l'absence de procès verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence, le budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse ne possède pas encore de section d'investissement. Ces écritures seront régularisées dans le temps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 121 947,46 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	- 232 403,15 €
Résultat cumulé 2020	- 110 455,69 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	- 45 405,81 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>213 952,84 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 168 547,03 €

En section de fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 256 144,04 € (contre 264 465,26 € en 2019), soit une certaine stabilité.

Les recettes de fonctionnement ont quant à elles connu une baisse significative : 210 738,23 € en 2020 contre 793 748,56 € en 2019. L'écart provient du versement de l'indemnité d'assurance consécutif à l'incendie survenu en 2017 d'un montant de 569 193,46 € (compte 7788).

Le déficit de fonctionnement s'élève à – 45 405,81 €

En section d'investissement, le montant total des dépenses s'élève 435 226,83 € (contre 584 586,98 € en 2019). Les recettes ont quant à elles atteint 557 174,29 € (contre 282 823,07 en 2019), soit un excédent de 121 947,46 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 049 207,93 €	
Recettes : 1 049 207,93 € dont 106 341,82 € de subvention d'équilibre	
Résultat de l'exercice 2020	+ 0,00€

M. VIAULES tient à rappeler qu'il s'agit de la première année d'exercice de la compétence qui, de surcroît, a connu une moindre activité en raison de la pandémie.

En section de fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 1 049 207,93 € et celui des recettes à 942 866,11 € auquel il s'avère nécessaire d'ajouter la subvention d'équilibre en provenance du budget principal à hauteur de 106 341,82 € (compte 74751).

M. VIAULES souligne que la participation des familles (comptes 70632 et 7067) représente 12 % du coût du service et que sur les 377 253,00 € (compte 74751) correspondant au reversement des Attributions de Compensation dont plus de 200 000 € par la Commune de Réalmont.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Ordures Ménagères fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 21 563,30 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>81 640,95 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 103 204,25 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	- 15 433,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>192 125,61 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 176 692,61 €

En section de fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 1 105 341,38 € (contre 1 038 912,98 € en 2019).

Les dépenses qui connaissent une augmentation sont :

- compte : 611 - Contrats de prestations de services : 319 758,05 € contre 295 873,40 € en 2019. Ces dépenses concernent principalement TRIFYL,
- chapitre 012 – Charges de personnel : 360 645,22 € contre 324 119,05 € en 2019, cette augmentation provient du versement de la prime COVID et du passage à temps complet d'un agent,
- compte 65548 – Autres contributions obligatoires : 204 024,17 € contre 180 218,38 € en 2019, il s'agit de l'augmentation de la capitation versée à TRIFYL (gestion des déchetteries).

Les recettes de fonctionnement ont elles aussi connu une hausse : 1 089 908,33 € contre 1 076 673,51 € en 2019. L'écart provient de l'augmentation de la TEOM (compte 7331) : + 23 516,00 €.

M. VIAULES souligne que c'est la première année que ce budget connaît un déficit de fonctionnement qui s'élève en l'occurrence à – 15 433,00 €.

M. CALVIGNAC indique que les difficultés sont à venir avec tant l'augmentation de la capitation que du coût de traitement. La situation va se tendre progressivement.

En section d'investissement, le montant total des dépenses s'élève 30 233,73 € (contre 21 667,76 € en 2019). Les recettes ont quant à elles atteint 51 797,03 € (contre 139 610,97 € en 2019), soit un excédent de 21 563,30 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe SPANC

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC fait apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	- 1 000,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>103 707,02 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 102 707,02 €

Ce budget n'a enregistré qu'une seule dépense de 1 000 € (compte 6743), à savoir une subvention versée pour la mise aux normes d'une installation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Eau

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Eau fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 11 474,17 €
Résultat cumulé 2020	- 11 474,17 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 158 607,74 €
Résultat cumulé 2020	+ 158 607,74 €

M. VIAULES prend le soin de rappeler que c'est la première année d'exercice de la compétence, année de surcroît perturbée par la crise sanitaire. Ce compte administratif est donc à prendre avec beaucoup de précautions.

En section de fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 488 338,36 €.

Les dépenses les plus importantes sont les charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 383 225,72 € dont le reversement de la redevance d'assainissement collectif au budget annexe considéré à hauteur de 217 531,95 €.

Il est bon de noter que les procès verbaux de mise à disposition par les Communes des biens affectés à l'exercice de la compétence ayant été signés trop tardivement, les amortissements ne sont pas pris en compte. Ils se seraient élevés à 70 600 € (compte 6811).

Les recettes de fonctionnement ont atteint : 646 784,55 € (dont le reversement de la redevance d'assainissement collectif au budget annexe considéré à hauteur de 217 531,95 €). Le produit de la vente d'eau s'élève à 408 303,60 (compte 70111).

L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 158 607,74 €.

En section d'investissement, le montant total des dépenses s'élève 11 474,17 € dont 5 200,00 € d'acquisition du logiciel comptable (compte 2051). En l'absence d'écritures relatives aux amortissements, aucune recette n'est comptabilisée, soit un besoin de financement de 11 474,17 €.

M. le Président souligne le caractère complexe de ce transfert qui a du donner lieu à l'harmonisation des pratiques communales souvent très différentes. Il indique que l'on peut d'ailleurs se retrouver dorénavant dans des situations compliquées, c'est ce qui s'est produit courant février dernier, les abonnés au Syndicat Mixte du Dadou ayant reçu une facture de VEOLIA comportant l'assainissement alors qu'ils avaient aussi été destinataires d'une facture d'assainissement émise par la Communauté de Communes courant novembre. Ce désagrément a donné lieu à de nombreuses réactions après des élus et secrétariats de mairie concernés.

M. le Président tient à préciser que les abonnés ne paieront pas plus in fine, les tarifs n'ayant pas évolué. La difficulté réside dans le cumul de deux factures en un temps rapproché. Compte tenu du trouble généré, un courrier d'explication leur sera adressé sous peu.

M. THIERY indique avoir été interpellé dans la rue et avoir connaissance de la venue d'administrés furieux à l'accueil de la mairie. La réception de ces deux factures successives a posé question pour certaines familles confrontées à des difficultés financières. Il prend en outre le soin de préciser qu'il a adressé le 25 février un courriel à VEOLIA pour avoir des explications, courriel resté sans réponse à ce jour, soit après un mois.

M. CALS rappelle que lorsque la question de confier la facturation à VEOLIA a été mise en débat, il avait fait état des négligences voire défaillances de ce prestataire et invité à recourir à d'autres solutions.

Par ailleurs, au vu des écarts au niveau des charges de personnel entre le prévu et le réalisé tant au niveau du service de l'eau que du service de l'assainissement, il se dit partisan de rester sur la règle du remboursement au réel.

M. VIAULES rappelle qu'un avenant aux conventions de mise à disposition de service a été passé en ce sens, la prise en compte des dépenses au réel étant prolongée de deux ans (2021 et 2022).

M. CHAMAYOU, au vu des recettes provenant tant de la vente d'eau que de la redevance assainissement, renouvelle sa demande de se voir reverser par la Communauté de Communes les recettes encaissées durant les trois derniers mois de 2019, la Commune ayant pris en charge les dépenses correspondantes durant la même période.

M. le Président répond que ce point sera abordé lors d'une rencontre programmée le 1^{er} avril prochain avec les Maires des Communes disposant de budgets annexes eau et/ou assainissement ayant pour objet d'arrêter le montant des excédents transférés à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (une abstention : M. ROQUES, M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 145 442,02 €
Résultat cumulé 2020	- 145 442,02 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 283 286,87 €
Résultat cumulé 2020	+ 283 286,87 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (une abstention : M. ROQUES, M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZAC LABOUTARIÉ

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZAC LABOUTARIE fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 28 952,47 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	- <u>45 164,39 €</u>
Résultat cumulé 2020	- 74 116,86 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'aménagement concerté.

Le prix de revient des terrains s'élève au 31 décembre 2020 à 620 077,86 € tenant compte de la réalisation d'études à hauteur de 1 151,86 €, du paiement des intérêts d'emprunt à hauteur de 6 300,61 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZA LOMBERS

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZA LOMBERS fait apparaître le résultat suivant:

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 46 697,87 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>61 694,17 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 14 996,30 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le prix de revient des terrains s'élève au 31 décembre 2020 à 432 604,18 € tenant compte de la réalisation de travaux à hauteur de 52 294,63 €, du paiement des intérêts d'emprunt à hauteur de 2 639,92 € et de l'encaissement du produit de la vente d'un terrain à hauteur de 15 899,00 €.

M. le Président souligne un sursaut d'activité au niveau de la vente des terrains notamment à Lomers. Il indique avoir signé il y a quelques jours l'acte de vente à l'Entreprise BESSON, entreprise de transport de rang national qui a racheté l'Entreprise MTM de Castres.

M. CHAMAYOU fait aussi remarquer que les choses se précipitent cette année sur Lombers avec plusieurs ventes de terrain à des entreprises locales en perspective. Cette zone présente des atouts notamment sa visibilité (depuis la RD 612) mais aussi des prix réduits.

Sur Laboutarié, il indique avoir de bons contacts. Par ailleurs il suggérera à la Commission « Développement économique » de faire un point sur l'emploi. L'offre foncière a en effet vocation à permettre à des entreprises de s'installer ou de se développer et par voie de conséquence de maintenir voire de créer des emplois.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZA FOURNIALS

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZA FOURNIALS fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	- <u>95,00 €</u>
Résultat cumulé 2020	- 95,00 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le prix de revient des terrains n'a pas varié et s'élève au 31 décembre 2020 à 93 322 €.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2020.

M. le Président souligne la bonne santé financière de la Communauté de Communes mais invite à ne pas se relâcher et notamment à continuer à assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- Assainissement : tarifs 2021-2

M. le Président propose à l'assemblée de compléter les tarifs 2021 comme suit :

		TARIF 2021
RÉALMONT		
Travaux en régie	Réfection de chaussée forfaitaire pour un branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume (l'unité)	200,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, arrête la modification des tarifs 2021 du Service de l'Assainissement susvisée.

Ressources Humaines :

- Politique Locale du Commerce : Création d'un emploi de « Manager de commerce » non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

M. le Président rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans.

Afin de déployer le plan d'actions de reconquête de l'attractivité commerciale 2019-2023 et considérant les nombreuses missions restant à accomplir pour mener à bien ce projet, il est proposé de recruter un "Manager de commerce" au grade d'attaché territorial (catégorie A). Le contrat de projet à intervenir serait passé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

M. le Président précise que le recrutement est effectif et que l'agent prendra ses fonctions le 1^{er} avril prochain.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées.

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Mobilité : Transfert de la compétence

M. le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM), les intercommunalités doivent prendre position avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence de l'organisation de la mobilité sur leur territoire.

Si la Communauté de Communes ne prend pas la compétence, la Région devient « autorité organisatrice de la mobilité locale » (AOM).

Une Communauté de Communes qui fera le choix de ne pas être AOM pourra quand même continuer d'organiser, par délégation de la Région qui sera l'AOM compétente sur son ressort territorial, toute attribution, ainsi que tout ou partie d'un ou plusieurs services de mobilité.

Considérant l'absence de projets de mobilité sur le territoire Centre Tarn et la possibilité de conventionner avec la Région Occitanie pour la mise en place d'un éventuel Transport à la Demande (TàD) ou de toute autre solution de mobilité partagée ou solidaire,

Considérant les moyens (humains et financiers) nécessaires à l'exercice de la compétence mobilité et la position de la Région Occitanie exprimée au travers d'un courrier en date du 15 février 2021, la Conférence des Maires et le Bureau proposent de ne pas transférer la compétence "organisation de la mobilité" à la Communauté de Communes.

M. le Président indique que très concrètement, aujourd'hui, c'est la Région qui œuvre en la matière et qui le jour venu, si besoin, permettra la mise en place de services de transport à l'échelon local par voie de convention. Si la Communauté de Communes prenait la compétence, la Région a fait savoir qu'elle ne soutiendrait pas financièrement la mise en place de services.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, s'oppose au transfert la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président indique que maintenant depuis plusieurs semaines, les Commissions thématiques et les groupes de travail se réunissent, le dernier en date étant celui dédié à la cybersécurité dont la première réunion s'est tenue le 23 mars dernier sous la houlette de M. CALS avec l'appui du Développeur Numérique de la Communauté de Communes.

Cette problématique est un réel enjeu pour les collectivités locales qu'il s'avère nécessaire de prendre en compte sans tarder.

M. MOREL, en sa qualité de référent dudit groupe de travail, précise qu'un état des lieux sera prochainement réalisé, un questionnaire sera adressé à cet effet à chaque Commune. Des préconisations de mesures concrètes pour améliorer la sécurité seront faites dans les meilleurs délais.

Il souligne que le nombre de cyberattaques augmente tous les jours, il s'avère donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour en limiter les conséquences.

M. le Président aborde ensuite le contexte sanitaire en indiquant la possible mise en place, en accord avec l'ARS et le Département, de centres de vaccination éphémères à l'échelle de cinq Communautés de Communes tarnaises dont Centre Tarn. Dans cette perspective, les Communes ont été invitées à communiquer la liste des personnes âgées de plus de 75 ans, sachant que la vaccination concernerait désormais les plus de 70 ans.

Il était initialement prévu que ce soit les médecins et les infirmières du Département qui interviennent, ce serait désormais aux praticiens locaux d'intervenir, praticiens qu'il reste à contacter pour connaître leur position.

M. le Président fait à ce stade part de sa déception et de la difficulté évidente d'œuvrer dans le domaine de la santé malgré le contexte.

Mme CLUZEL tient à préciser que les médecins locaux vaccinent mais reçoivent les doses au compte goutte. L'envoi de doses est toutefois annoncé pour la semaine prochaine. Elle rappelle que tout

passer par « ameli.fr », le site de l'assurance maladie. Toute personne qui souhaite se faire vacciner doit passer par son médecin traitant.

M. le Président invite les Communes à faire remonter les listes qu'il s'avérera nécessaire de confronter avec celles établies par les médecins.

M. CALS considère qu'il faut prévoir de recenser les personnes entre 70 et 75 ans.

M. le Président indique en outre que, dans le cadre d'une mesure d'ordre national, la CPAM devrait contacter dans les prochains jours toutes les personnes de plus de 75 ans.

Mme ROBERT (Isabelle) précise qu'il y a aussi lieu de se préoccuper de la mobilité des personnes. Ont-elles ou pas la possibilité de se déplacer pour se faire vacciner ?

Mme BASCOUL tient à remercier les élus, tant communautaires que communaux, de leur mobilisation au vu de la participation aux différentes commissions et groupes de travail. Une réunion des différents référents est envisagée afin d'un retour en Conseil Communautaire.

Mme CALMET rappelle la tenue du groupe de travail "Commerce" le 8 avril prochain.

Mme ROBERT (Marie-Claude) indique que la première réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), se tiendra le 6 mai prochain en après-midi. Afin de s'assurer de la plus large participation possible, notamment des élus, une seconde séance devrait se tenir en soirée.

Elle fait aussi part de l'organisation de la "Fête de la Science" du 7 au 10 octobre prochain et de la tenue d'une réunion d'information ouverte à tous le 7 avril.

Par ailleurs, dans la perspective de l'élaboration du budget primitif 2021, elle attire l'attention sur l'éventuelle dépense à inscrire concernant la signalisation économique et touristique. Renseignement pris auprès du Pôle Territorial, le coût estimatif pour Montredon-Labessonnié s'élèverait à 56 000 € HT. Elle indique qu'un Comité de Pilotage se tient le 9 avril prochain.

M. CALS souhaitent que des précisions soient apportées en la matière.

La séance est levée à 22 h 25.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Séance du jeudi 25 mars 2021
à 20h30 à Réalmont

Monsieur BARRAU Alain	
Madame BARTHE DE LA OSA Nadège donnant procuration à Mr Henri VIAULES	
Madame BASCOUL Sylvie	
Madame BOU Virginie	
Monsieur BOULADE Hervé	
Monsieur BOURREL Serge	
Monsieur BOYER Alain donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY	
Madame CALMET Isabelle	
Monsieur CALS Sylvian	
Monsieur CALVIGNAC Pierre	
Monsieur CANTALOUBE Jean Luc	

Monsieur CHAMAYOU Jean-Paul	
Madame CLUZEL Marie Line	
Monsieur COMBELLES Jean-François	
Monsieur DE RUS Raoul	Absent excusé
Madame FAURÉ Anna	
Monsieur GAU Frédéric	
Monsieur HERNANDEZ Alain	
Madame HOULES Françoise	
Madame LACROIX Véronique	
Monsieur LESCURE Jean-Pierre	
Monsieur LOPEZ Jean Michel	
Monsieur MADAULE Jean-Claude	
Madame MARAVAL Véronique	

Monsieur MARCUZZO Fabrice représenté par Monsieur THIELE Éric	
Monsieur MOREL Christophe	
Madame ROBERT Isabelle	
Madame ROBERT Marie-Claude	
Monsieur ROQUES Claude	
Monsieur ROUQUETTE Rémy	
Madame SOULARD Ambre	
Madame SOULET Isabelle	
Monsieur THIERY Pascal	
Madame TRENTI Sarah donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ	
Monsieur TROUILHET Bernard	
Monsieur VIAULES Henri	